



COVEA FINANCE SAS

# COVEA ACTIONS EUROPE

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>9</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>23</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>27</b>
bilan .....	28
actif .....	28
passif .....	29
hors-bilan.....	30
compte de résultat.....	31
annexes .....	32
règles & méthodes comptables .....	32
évolution actif net .....	35
compléments d'information .....	36
<b>inventaire.....</b>	<b>46</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
<b>Commercialisateurs</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

# informations concernant les placements et la gestion

## **Affectation des sommes distribuables :**

Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation.

**Objectif de gestion** : L'OPCVM a pour objectif la recherche d'une performance à moyen terme (5 ans) supérieure à celle de son indicateur de référence (MSCI pan Euro en euros, calculé au cours de clôture, dividendes nets réinvestis). Pour parvenir à satisfaire cet objectif, l'OPCVM peut présenter un risque de divergence élevée et durable par rapport à cet indicateur.

**Indicateur de référence** : L'indicateur de référence auquel l'OPCVM peut se comparer, est le MSCI pan Euro en euros (dividendes nets réinvestis).

L'indicateur MSCI pan Euro est un indicateur actions, établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture.

Cet indicateur est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européennes. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indicateur peut être obtenue par l'investisseur sur le site : [www.msci.com/euro](http://www.msci.com/euro).

Toutefois, la composition de l'OPCVM peut, à tout moment, s'écarter significativement de celle de l'indicateur utilisé comme indicateur de référence ; des écarts de performance et de risque peuvent ainsi en découler.

## **Stratégie d'investissement :**

Description des stratégies utilisées :

La gestion est active et discrétionnaire.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.

La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en œuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion.

L'équipe de gestion détermine des thèmes ou des secteurs porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titre.

L'allocation de l'OPCVM est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités de gestion mais également en dehors. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.

Afin de saisir toutes les opportunités de performance et profiter des stratégies de gestion les plus porteuses, l'OPCVM est amené à investir dans tous les secteurs de l'activité économique.

A plus court terme, le gérant prend des décisions d'investissement tactiques afin de profiter des hausses ou des baisses momentanées de titres qu'il considère comme exagérées. Le choix de ces actifs reflète les anticipations du gérant sur leurs performances futures et représentent des convictions d'investissement.

Si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, le gérant peut décider d'investir en titres de créances négociables et autres instruments du marché monétaire dans un maximum de 15% de l'actif.

De plus, l'exposition aux devises est gérée activement et résulte d'une part, des risques de change découlant des titres sélectionnés et d'autre part, des stratégies discrétionnaires de gestion de l'exposition et de la couverture des risques éventuellement mises en œuvre au sein de l'OPCVM. La stratégie de couverture mise en œuvre s'apprécie à la fois par rapport à l'exposition de l'indicateur mais également par rapport à l'exposition réelle de l'OPCVM. Dans le cas où le gestionnaire estime inapproprié que l'exposition aux différentes devises de l'OPCVM soit inférieure à celle de son indicateur, il pourra engager des opérations visant à réduire ou annuler ce risque relatif via la réallocation de son actif en OPC exposés dans cette devise, la tenue de dépôt en devise, et l'utilisation d'instruments financiers à terme (tel que l'achat ou la vente à terme ou optionnels de devise, des contrats d'échange).

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'OPCVM est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- Risque Actions : de 75% minimum à 110% maximum de l'actif net;
- Risque de change : jusqu'à 25% maximum de l'actif net pour des devises autres que celles des pays de l'Espace Economique Européen
- Risque de taux : jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

#### Description des catégories d'actifs :

##### - Actions et valeurs assimilées :

L'OPCVM peut être investi à hauteur minimale de 75% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA émises par des sociétés ayant leur siège social dans un ou plusieurs pays de l'Espace Economique Européen dont les marchés de la zone euro. L'exposition maximale de l'OPCVM au risque Actions est de 110% de son actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés sans a priori sur la taille des sociétés. L'investissement dans des petites capitalisations ne pourra excéder 20% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut également investir à hauteur maximale de 25% de l'actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés situées hors pays de l'Espace Economique Européen. L'OPCVM peut également investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent de l'Espace Economique Européen dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles des pays de l'Espace Economique Européen est limitée à 25% maximum de l'actif net.

##### - Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 15% de son actif net aux instruments monétaires et aux titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés sans clé de répartition prédéfinie, de notation supérieure ou égale à Investment Grade (BBB – chez Standard & Poor's ou notation équivalente), de l'Espace Economique Européen ou hors de l'Espace Economique Européen à hauteur de 10% maximum pour cette dernière zone géographique.

La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

##### - Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en actions ou parts d'OPC dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen
- des parts ou actions de FIA de droit français ou européen respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

L'OPCVM pourra avoir recours aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Instruments dérivés :

- Nature des marchés d'intervention
  - Réglementés français ou étrangers
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
  - Actions
  - Change
  - Indices (actions)
- Nature des interventions
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments dérivés simples utilisés
  - Futures (actions, indices, devises)
  - Options (actions, indices, devises)
  - Swaps (actions, indices, devises)
  - Change à terme

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.

Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

- Titres intégrant des dérivés :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Indice (actions)
  - Change
  - Marché des matières premières
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Bons de souscription de titres financiers
  - Warrants

- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
  - Certificats ayant pour sous-jacent des indices de contrat à terme sur matières premières
  - Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin de créer une exposition synthétique au marché des actions européennes et dans la limite de 15% de son actif, l'OPCVM pourra avoir recours à des titres intégrant les dérivés dans un esprit d'optimisation de la performance dont 10% maximum dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

### Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part C : Tous souscripteurs

Part D : Tous souscripteurs

Tous souscripteurs, cet OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficiaire directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Régime fiscal :** L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions.

L'OPCVM peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)
- Date d'agrément par l'AMF : 6 septembre 1990.
- Date de création du FCP : 9 novembre 1990.

# rapport d'activité

## **Environnement Economique**

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## Présentation de la gestion réalisée sur les actions

### Europe

#### *Marchés Financiers*

Avec des performances financières en fort rebond par rapport à 2022 - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et actions progressent nettement (S&P 500 : + 20,27% ; MSCI Euro : +18,04% ; Nikkei 300 : +13,41%) et particulièrement ceux des valeurs technologiques – (Nasdaq 100 : +48,90%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -16,65%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 16,67%) se distinguent par leurs fortes baisses. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+13,10%) et le bitcoin qui, après avoir subi des forts dégagements en 2022 (-64%) s'adjuge une performance de +145,48%. Traduction d'une importante résilience des bourses, ces performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter en 2023, à commencer par ceux de nature politique et géostratégique :

La poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.

Les inquiétudes autour du sort de Taiwan avec les manœuvres militaires dans la mer de Chine.

La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien.

Les difficultés politiques au sein de nombre de pays européens.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement où politiques budgétaires et politiques monétaires s'opposent :

D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse structurelle des prix des biens et services.

De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant la hausse rapide de leur loyer de l'argent (tout du moins pendant la première moitié de l'année) et une réduction de leur bilan.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales a donc été fortement influencée, tout au long de l'année, par les effets attendus de ces hausses de taux sur la croissance ou le système financier :

Concernant le système financier, le coup de semonce apparaît en mars quand, les difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau californien surgissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) fortement impactées par la hausse des taux de la FED et aux craintes sur la solidité du système bancaire mondial. En Europe, cette situation aboutit à l'absorption du Crédit Suisse par UBS.

Les données macroéconomiques, validant l'idée d'un ralentissement économique sont scrutées, les attentes sont souvent déçues et c'est finalement au début du T4 que des inflexions statistiques interviennent ; ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

Nombre d'entreprises supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, du fait de leur levier d'endettement ou parce qu'elles peinent à faire passer les hausses des prix.

Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, et, contre intuitivement vers des marchés d'actions, au détriment des obligations.

La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le cas du S&P 500 ressort particulièrement emblématique, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en représentant ainsi l'essentiel de la hausse du marché. Par ailleurs, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, comme dans le cas de la société Nvidia.

Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous performant les grandes valeurs, les investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

Cette absence de liquidité se traduit par le comportement de titres qui s'effondrent lors de leurs publications.

L'ensemble de ces éléments expliquent les évolutions de cette année

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu.

Les indices internationaux progressent nettement jusqu'à mi-février, malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. Les opérateurs se focalisent notamment sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise par abandon de sa politique zéro Covid, et sur la stabilisation du prix des hydrocarbures.

À partir du 16 février, les indices déclinent quelque peu jusqu'au 8 mars : la qualité des publications du T4 2022 et des perspectives d'entreprises ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'élévation continue des taux longs - alimentée par de bonnes statistiques macro-économiques - et l'anticipation de prochains relèvements de taux monétaires, des principales banques centrales.

Entre le 8 et le 13 mars, la tendance est guidée cette fois par des craintes portant sur la solidité du système bancaire dans un contexte de hausse des taux. La faillite outre atlantique de la SVB, engendre une crise de confiance généralisée dans le secteur, qui se solde par le rachat du Crédit Suisse par UBS, et laisse aussi craindre une déroute de la Deutsche Bank. Les autorités bancaires interviennent, mais les investisseurs se défient un peu plus des actifs jugés les moins liquides. De fait, les investisseurs se réfugient sur des obligations de maturité longue alors que le recul des indices actions s'accélère pour atteindre un point bas, à des niveaux juste supérieurs à ceux de début d'année.

À partir du 13 mars, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices actions reprennent leur ascension jusqu'au 14 septembre avec une volatilité qui se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les marchés trouvent en effet une nouvelle dynamique en dépit d'un contexte de vive hausse des taux longs, notamment aux Etats-Unis :

Les publications d'entreprises sont meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières à transmettre des hausses de prix à leurs clients et une croissance économique dynamique ; les indices bénéficient aussi de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait même de cette résistance de l'économie, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA décidée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les actions reculent jusqu'au 27 octobre, les taux longs européens et américains atteignant leur plus haut depuis 2007 et 2011.

Aux Etats-Unis, cette progression des taux longs trouve sa source dans des statistiques économiques toujours positives. S'ajoutent, à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendus plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives décevantes d'entreprises, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Le renversement de tendance à partir de novembre trouve sa source, dans la conviction de la majorité des investisseurs, que le cycle de hausse des taux de la FED arrive à son terme, à la suite de déclarations de banquiers centraux et à une baisse de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique.

### *Politique de gestion*

Dans le contexte de marché décrit précédemment, caractérisé par une volatilité importante et une faible visibilité, notre objectif en termes de gestion sur l'année est de construire un portefeuille le plus équilibré possible afin de gérer au mieux notre risque quelles que soient les configurations de marché.

Dans ce contexte, nous adoptons une vue prudente en début d'année en prenant des bénéfices sur des valeurs ayant bien performées en 2022 comme Thalès. Nous réduisons notre exposition aux sociétés dont la valorisation nous semble élevée et dont le potentiel d'appréciation nous paraît plus limité à l'image de L'Oréal et Air Liquide, cette dernière ayant profité de la sortie de cote annoncée de son concurrent allemand Linde qui a choisi de ne conserver qu'une seule place de cotation aux Etats-Unis.

Dans une optique de gestion du risque nous augmentons dans un premier temps notre exposition au secteur bancaire en achetant Société Générale et ING, avant de céder intégralement nos positions dans le secteur (BNP Paribas, Société Générale, ING) afin de nous prémunir contre une aggravation de la situation à la suite de la faillite de plusieurs banques américaines et la débâcle de Crédit Suisse. Nous réduisons également notre exposition à la construction, dépendante des conditions de crédit et qui pourrait connaître un ralentissement de son activité, en vendant une partie de nos Saint Gobain et Schneider Electric.

Tout au long de l'année, nous recherchons le meilleur positionnement possible entre les thématiques structurelles que nous développons dans nos Perspectives Economiques et Financières et la volonté de sélectionner les entreprises les plus capables de s'adapter à l'environnement actuel. Au sein du secteur de la technologie, nous investissons dans Infineon Technologies, un producteur de semiconducteurs positionné sur l'automatisation des sociétés industrielles et l'électrification de l'automobile. EDP fait son entrée en portefeuille en diversification d'Iberdrola dans le secteur des services aux collectivités ainsi que Prysmian qui bénéficie d'un avantage concurrentiel dans les câbles sous-marins utilisés dans l'éolien offshore et les interconnexions de réseaux. Nous initions une position en Bureau Veritas, qui compte parmi les leaders dans le secteur du TIC (Test Inspection Certification) et en Spie, leader européen des services multi-techniques, dont les activités bénéficient notamment des investissements dans la transition énergétique. Nous investissons dans Airbus dont nous apprécions la position concurrentielle et le fort potentiel de croissance reflété dans son carnet de commandes.

Afin de diversifier le positionnement du portefeuille, nous initions de nouvelles valeurs, à savoir Sodexo, dont nous trouvons le plan de redressement des marges crédible et Biomerieux, le titre ayant digéré sa phase de normalisation post-covid et bénéficiant d'un bilan solide devant lui permettre de poursuivre sa politique de croissance externe.

Nous profitons de la volatilité du marché pour acheter de manière opportuniste Dassault Systèmes, spécialisé dans la conception de logiciels 3D, pour lequel nous continuons de croire à la force du modèle, malgré une publication de résultats pour le premier trimestre décevante, notamment en ce qui concerne les ventes de nouvelles licences. A contrario, nous cédon notre ligne en Adyen (risques à la fois sur les marges et la croissance des marchés finaux). Nous initions une position en Pernod Ricard après la baisse lors de sa publication de résultats, la qualité du modèle économique n'étant pas remise en cause. Au cours du mois de juin, nous prenons des bénéfices sur LVMH et ASML, les secteurs du luxe et de la technologie affichant une très nette surperformance depuis le début de l'année et diminuons notre exposition au secteur des biens d'équipements, avec la vente de Siemens et Schneider. Par ailleurs, nous cédon les titres dont le modèle économique pourrait être perturbé par le développement de l'intelligence artificielle générative (UMG, Teleperformance). Nous vendons Cap Gemini compte tenu du risque de ralentissement qui pèse sur l'activité du groupe alors qu'il fait face à une forte inflation salariale.

Afin de gérer le positionnement global du portefeuille, nous augmentons dans un premier temps notre poids dans le secteur de l'énergie avec Total et Shell sur la faiblesse des cours du pétrole, avant de prendre des bénéfices vers la fin d'année après une bonne performance, tout en gardant un poids supérieur à celui de l'indice. A contrario, dans le secteur du papier et des emballages, nous cédon UPM puisque nous pensons que l'industrie de la pâte à papier va rester durablement sous pression face à l'afflux de nouvelles capacités, et Smurfit Kappa après l'annonce de son projet de fusion avec Westrock. Nous augmentons notre exposition au secteur des services de communication avec les achats d'Orange qui va bénéficier de la baisse des investissements dans la fibre, et de Cellnex qui profite de l'augmentation des besoins en connectivité.

Concernant notre diversification Hors Euro, nous avons cédé notre ligne Orsted en mai suite aux difficultés de financement des projets d'énergie renouvelables. Nous avons également diminué notre ligne en Nestlé à cause de l'inflation alimentaire qui pèse sur les volumes.

Parallèlement à ces mouvements, nous gérons activement le taux d'investissement du fonds afin de bénéficier de la volatilité des marchés actions de façon opportuniste. Par exemple, nous avons remonté l'exposition actions fin 2023 afin de profiter de la hausse du marché. Au 31 décembre 2023 l'exposition du fonds aux actions ressort à 95.4%.

### *Perspectives*

2024 promet d'être riche en évènements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

### *Performances OPC*

En 2023, la performance de COVEA ACTIONS EUROPE a été de 12,65 % pour la part C, de 12,65 % pour la part D.

La performance de son indice de référence, MSCI Pan-Euro (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de 16,14 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

### *Techniques de gestion efficace de portefeuille*

L'OPCVM n'a pas eu recours pour l'exercice 2023 à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

Pour l'exercice 2023, l'OPC a eu recours à des dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- n'est pas exposé aux actions via des futures sur indices,
- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour 0,4 M€ (soit 0,24% du fonds),
- détient des contrats de changes à terme à échéance janvier 2023 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -13,5 M€ (soit -8,5% du fonds).

*Informations complémentaires (PEA, autres ...)*

Le fonds est éligible au PEA. Le fonds est en permanence investi à au moins 75% en sociétés dont le siège est enregistré dans l'Espace Economique Européen, incluant l'Union européenne ainsi que la Norvège. En 2023, le poids moyen dans l'actif net des actions éligibles au PEA s'est élevé à 77,14%.

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

### Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

#### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et

- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

## **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

## **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

## **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

#### *Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA FINANCE SECURITE C	7 268 277,44	8 235 372,11
BNP PARIBAS	-	6 634 467,45
SOCIETE GENERALE A	3 435 990,56	2 987 776,50
ROCHE HOLDING LTD	2 066 830,09	4 079 864,56
SMURFIT KAPPA	2 769 114,89	2 920 907,57
NOVARTIS AG-NOM	3 480 932,26	2 008 940,62
ING GROUP NV	1 067 654,03	4 157 682,57
SYMRISE	2 793 533,10	2 235 132,89
SHELL PLC	2 260 325,02	2 224 666,69
ARKEMA	2 262 512,40	2 120 224,43

#### *Revenus d'actions ouvrant droit à réfaction*

Catégories	Ventilation du dividende unitaire net
<b>Revenus d'obligations et autres titres de créances ouvrant droit à option de prélèvement</b>	-
Revenus d'obligations françaises (émises avant le 01/10/84)	-
Revenus d'obligations françaises (émises entre 10/84 et 01/87)	-
Revenus d'obligations françaises (émises depuis le 01/01/87)	-
Revenus d'obligations françaises CE + Islande + Norvège	-
Revenus de créances négociables France	-
Revenus de créances négociables CE + Islande + Norvège	-
Revenus de créances négociables non négociables CE + Islande + Norvège	-
<b>Revenus d'actions éligibles à abattement de 40% ou option de prélèvement</b>	<b>1,62</b>
Revenus d'actions françaises	-
Revenus d'actions étrangères avec convention	1,62
<b>Revenus exonérés</b>	-
Lots et primes	-
<b>Autres revenus</b>	-
Revenus de valeurs mobilières sans abattement ni option	-
Revenus de créances non négociables Lichtenstein ou hors EEE	-
<b>Total du dividende unitaire net</b>	<b>1,62</b>

# rapport du commissaire aux comptes



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023**

**COVEA ACTIONS EUROPE**  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COVEA FINANCE  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement COVEA ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA ACTIONS EUROPE

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA ACTIONS EUROPE

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## COVEA ACTIONS EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.03.21 18:01:26 +0100

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>155 771 995,68</b>	<b>147 021 230,30</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	150 996 874,23	141 543 128,11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 769 451,90	5 476 325,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 669,55	1 777,19
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>13 525 262,54</b>	<b>15 648 135,95</b>
Opérations de change à terme de devises	13 019 580,20	15 627 902,18
Autres	505 682,34	20 233,77
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 718 413,46</b>	<b>3 831 981,99</b>
Liquidités	2 718 413,46	3 831 981,99
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>172 015 671,68</b>	<b>166 501 348,24</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	150 988 370,33	146 525 255,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	734,18	1 751,33
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 161 916,16	2 903 911,76
• Résultat de l'exercice	1 130 230,77	1 360 295,27
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>158 281 251,44</b>	<b>150 791 213,80</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>5 669,55</b>	<b>1 777,19</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 669,55	1 777,19
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>13 728 750,69</b>	<b>15 708 357,25</b>
Opérations de change à terme de devises	13 526 970,93	15 002 573,08
Autres	201 779,76	705 784,17
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>172 015 671,68</b>	<b>166 501 348,24</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	374 392,55	626 079,01
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	65 852,32	17 039,76
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 514 973,62	3 705 140,42
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>3 580 825,94</b>	<b>3 722 180,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 670,32	-7 800,01
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-1 670,32</b>	<b>-7 800,01</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>3 579 155,62</b>	<b>3 714 380,17</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 403 529,87	-2 385 254,99
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 175 625,75</b>	<b>1 329 125,18</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-45 394,98	31 170,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 130 230,77</b>	<b>1 360 295,27</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

## Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,55% maximum Part D : 1,55% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion*	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* les frais administratifs externes sont intégralement supportés par la Société de Gestion.

## Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

**Changements intervenus :**

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

**Changements à intervenir :**

- Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC
- Fusion absorption par le FCP Covéa Actions Europe Opportunités

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Résultat : Part C : capitalisation / Part D : distribution.

Plus-values réalisées nettes : Capitalisation pour les parts C et D.



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>150 791 213,80</b>	<b>205 107 290,51</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 314 490,66	6 446 551,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-12 903 743,07	-36 474 377,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 563 987,39	15 589 421,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 064 066,85	-9 533 850,79
Plus-values réalisées sur contrats financiers	236 526,09	68 558,81
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-76 937,45	-58 160,99
Frais de transaction	-232 555,66	-139 310,30
Différences de change	537 593,86	-1 040 474,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	11 284 854,09	-30 502 089,32
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 664 024,18	12 379 170,09
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	12 379 170,09	42 881 259,41
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	3 892,36	-1 469,53
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 669,55	1 777,19
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 777,19	3 246,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-349 629,53	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 175 625,75	1 329 125,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>158 281 251,44</b>	<b>150 791 213,80</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	374 392,55	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 718 413,46
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 718 413,46	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 383 239,34	11 760 181,74	9 807 605,98	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	8 423,33	-	-	21 525,48
Comptes financiers	1 060 169,64	112 287,40	359 520,80	842 921,53
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	13 526 970,93	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>	374 392,55	-	-	-
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>13 525 262,54</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	13 019 580,20
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	478 423,33
Coupons à recevoir	21 525,48
Souscriptions à recevoir	5 733,53
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>13 728 750,69</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	13 526 970,93
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	193 463,94
Rachat à payer	8 315,82
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0000425027	8 197,5625	2 314 490,66	45 565,2559	12 676 016,60
PART D / FR0000985368	-	-	1 029	227 726,47
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000425027		-		-
PART D / FR0000985368		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000425027		-		-
PART D / FR0000985368		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000425027		-		-
PART D / FR0000985368		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :		
PART C / FR0000425027		<b>1,55</b>
PART D / FR0000985368		<b>1,55</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :		
PART C / FR0000425027		-
PART D / FR0000985368		-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **4 769 451,90**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	734,18	1 751,33
Résultat	1 130 230,77	1 360 295,27
<b>Total</b>	<b>1 130 964,95</b>	<b>1 362 046,60</b>

PART C / FR0000425027	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	820 429,53	1 009 798,58
<b>Total</b>	<b>820 429,53</b>	<b>1 009 798,58</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART D / FR0000985368	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	309 508,11	351 512,60
Report à nouveau de l'exercice	1 027,31	735,42
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>310 535,42</b>	<b>352 248,02</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	191 054,3881	192 083,3881
Distribution unitaire	1,62	1,83
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 161 916,16	2 903 911,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>6 161 916,16</b>	<b>2 903 911,76</b>

PART C / FR0000425027	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 472 640,78	5 063 510,37
<b>Total</b>	<b>4 472 640,78</b>	<b>5 063 510,37</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0000985368	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 689 275,38	-2 159 598,61
<b>Total</b>	<b>1 689 275,38</b>	<b>-2 159 598,61</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 9 novembre 1990.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>158 281 251,44</b>	150 791 213,80	205 107 290,51	210 710 487,88	247 263 190,52

PART C / FR0000425027	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>391 118,5577</b>	428 486,2511	456 871,5947	513 773,6724	547 281,5586
<b>Valeur liquidative</b>	<b>294,29</b>	261,24	304,02	264,61	258,75
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>13,53</b>	14,17	56,35	1,76	2,93

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0000985368	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>191 054,3881</b>	192 083,3881	281 249,3881	364 819,3877	520 821,7177
<b>Valeur liquidative</b>	<b>225,99</b>	202,27	235,40	204,92	202,85
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>1,62</b>	1,83	-	0,04	2,12
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>8,84</b>	-11,24	43,64	1,31	0,12

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	34 692,00	6 109 955,04	EUR	3,86
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	22 923,00	3 204 176,94	EUR	2,02
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	63 796,00	1 446 595,68	GBP	0,91
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	9 516,00	6 487 057,20	EUR	4,10
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	21 568,00	2 630 697,89	GBP	1,66
DE000A1DAH0	BRENTAG AG	PROPRE	24 628,00	2 049 542,16	EUR	1,29
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	149 113,00	3 410 214,31	EUR	2,15
FR0000125338	CAPGEMINI SE	PROPRE	8 744,00	1 650 430,00	EUR	1,04
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	79 558,00	2 837 038,28	EUR	1,79
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	53 531,00	4 066 772,96	DKK	2,57
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	93 811,00	3 045 105,06	EUR	1,92
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	29 365,00	1 828 026,58	GBP	1,15
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	57 239,00	2 531 967,17	EUR	1,60
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	30 433,00	5 675 754,50	EUR	3,59
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	12 005,00	1 909 582,51	DKK	1,21
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	419 318,00	1 909 993,49	EUR	1,21
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	47 320,00	1 743 497,38	GBP	1,10
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	4 642,00	2 701 984,88	CHF	1,71
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	55 028,00	5 059 274,32	EUR	3,20
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	407 680,00	4 839 161,60	EUR	3,06
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	95 746,00	3 775 264,78	EUR	2,39
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	112 943,00	4 269 245,40	EUR	2,70
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	44 185,00	2 158 788,45	GBP	1,36
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	132 832,00	3 455 624,48	EUR	2,18
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 567,00	980 505,29	CHF	0,62

## COVEA ACTIONS EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	6 745,00	3 039 634,25	EUR	1,92
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	8 641,00	6 339 037,60	EUR	4,00
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	39 741,00	4 184 821,72	CHF	2,64
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	37 286,00	3 417 346,46	CHF	2,16
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	61 748,00	5 783 826,27	DKK	3,65
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	252 033,00	2 596 948,03	EUR	1,64
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	13 258,00	2 117 965,50	EUR	1,34
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	84 932,00	3 496 650,44	EUR	2,21
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	7 948,00	2 098 580,99	CHF	1,33
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	22 479,00	3 584 501,34	EUR	2,26
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	74 614,00	6 697 352,64	EUR	4,23
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	11 589,00	2 106 648,42	EUR	1,33
GB00BP6MXD84	SHELL PLC	PROPRE	54 679,00	1 629 434,20	EUR	1,03
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	31 709,00	3 158 850,58	EUR	2,00
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	207 299,00	4 384 373,85	EUR	2,77
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	19 611,00	1 954 040,04	EUR	1,23
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	14 306,00	1 916 288,70	EUR	1,21
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	115 446,00	7 111 473,60	EUR	4,49
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	25 428,00	2 891 163,60	EUR	1,83
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	280 248,00	2 711 679,65	EUR	1,71
<b>Total Action</b>				<b>150 996 874,23</b>		<b>95,40</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	21 150,00	4 769 451,90	EUR	3,01
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>4 769 451,90</b>		<b>3,01</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>155 766 326,13</b>		<b>98,41</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-5 250,00	-5 669,55	CHF	-0,00
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-5 669,55</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-8 315,82	-8 315,82	EUR	-0,01
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	981 717,09	1 060 169,64	CHF	0,67

## COVEA ACTIONS EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	836 866,78	112 287,40	DKK	0,07
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	343 514,09	343 514,09	EUR	0,22
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	312 441,55	359 520,80	GBP	0,23
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	5 699 522,45	507 052,40	NOK	0,32
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	2 516 712,44	226 812,58	SEK	0,14
	BANQUE USD CAI	PROPRE	120 507,49	109 056,55	USD	0,07
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	5 733,53	5 733,53	EUR	0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>2 715 831,17</b>		<b>1,72</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	470 000,00	470 000,00	EUR	0,30
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 800,00	8 423,33	CHF	0,01
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>478 423,33</b>		<b>0,30</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-140 827,33	-140 827,33	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-52 636,61	-52 636,61	EUR	-0,03
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-193 463,94</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>2 995 121,01</b>		<b>1,89</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RF1200324	EURO/CHF FUTURE 0324	PROPRE	-3,00	5 669,55	CHF	0,00
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>5 669,55</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Futures</b>				<b>5 669,55</b>		<b>0,00</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
IE0001827USD	CRH PLC	ACHLIG	29 365,00	21 525,48	USD	0,01
<b>Total Action</b>				<b>21 525,48</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>21 525,48</b>		<b>0,01</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Change a terme</b>						
	OVCT 240131 CHF/EUR	RECU	13 019 580,20	13 019 580,20	EUR	8,23
	OVCT 240131 CHF/EUR	VERSE	-12 500 000,00	-13 526 970,93	CHF	-8,55
<b>Total Change a terme</b>				<b>-507 390,73</b>		<b>-0,32</b>
<b>Total Change a terme</b>				<b>-507 390,73</b>		<b>-0,32</b>
<b>Total COVEA ACTIONS EUROPE</b>				<b>158 281 251,44</b>		<b>100,00</b>



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS EUROPE

Identifiant d'entité juridique : 969500RW7JXFFFL69Q37

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : N/A <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : N/A	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023
Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) concernées par notre politique d'exclusion	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,56
Note moyenne ESG de l'univers	0,49

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Energie	4,57 %	FRANCE
SANOFI	Soins de santé	4,30 %	FRANCE
ASML HOLDING	Technologies de l'information	4,16 %	PAYS-BAS
LVMH	Consommation Discrétionnaire	4,07 %	FRANCE
AIR LIQUIDE	Matériaux	3,92 %	FRANCE
NOVO NORDISK CL B	Soins de santé	3,71 %	DANEMARK
DEUTSCHE BOERSE	Produits financiers	3,64 %	ALLEMAGNE
HEINEKEN NV	Biens de consommation de Base	3,25 %	PAYS-BAS
IBERDROLA	Services aux Collectivités	3,11 %	ESPAGNE
COVEA SECURITE G	NON DEFINI	3,06 %	FRANCE
STELLANTIS	Consommation Discrétionnaire	2,81 %	PAYS-BAS
INFINEON TECHNOLOGIES N	Technologies de l'information	2,74 %	ALLEMAGNE
NESTLE NOM.	Biens de consommation de Base	2,69 %	SUISSE
CHR. HANSEN HOLDING A/S	Matériaux	2,61 %	DANEMARK
INDITEX	Consommation Discrétionnaire	2,42 %	ESPAGNE

Hors dérivés



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

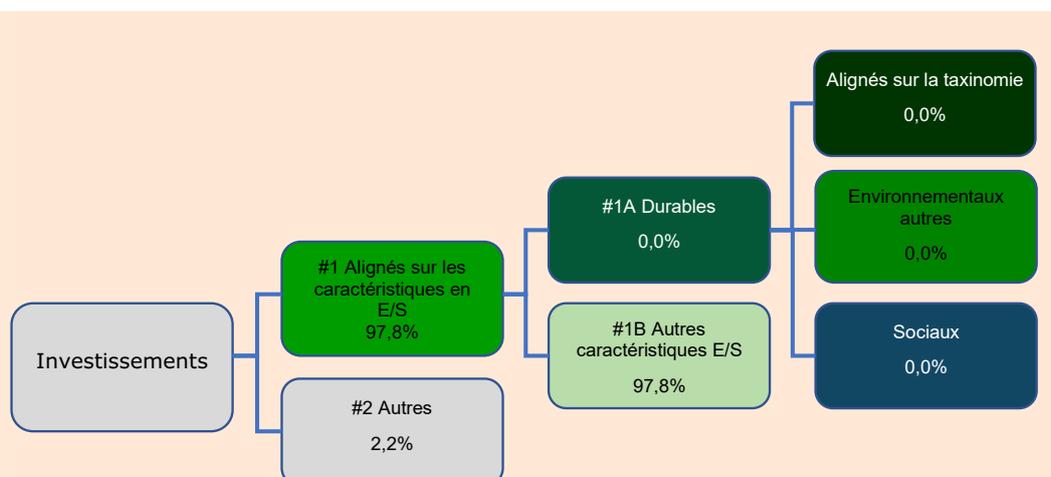
Quelle était l'allocation des actifs?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

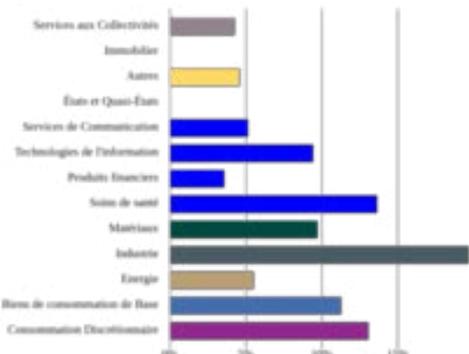
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

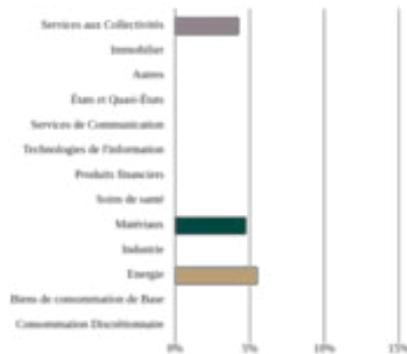
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	2,18 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	2,39 %	0,00 %



Transports	1,21 %	0,00 %
Services financiers	3,59 %	0,00 %
Services de Télécommunication	3,43 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	4,62 %	0,00 %
Services Consommateurs	2,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	4,26 %	4,26 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	6,80 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	13,65 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	1,92 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	7,18 %	0,00 %
Médias et Divertissement	1,71 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	9,73 %	4,77 %
Logiciels et Services	2,64 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	0,00 %	0,00 %
Energie	5,52 %	5,52 %
Biens d'équipement	13,87 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	4,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	4,69 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	4,60 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire
- Non

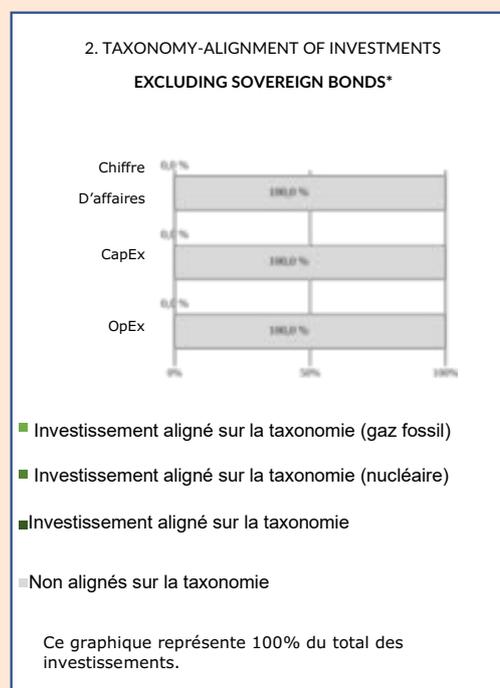
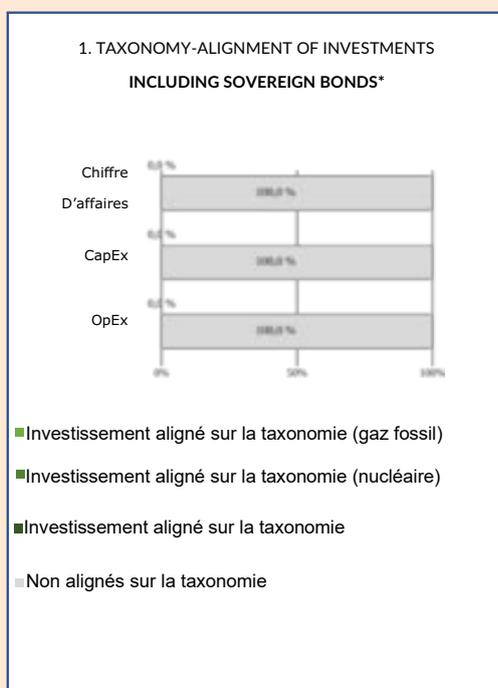
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).